



SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

N° 2025-002 L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à 18 h00,
Date convocation : Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.
10/02/2025
Présents : M. Alain BIOLA, M. Vincent CANALS, Mme Sabine RATIE, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Jean-Jacques CORON, MME Catherine VINDRINET, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES,
Absents - Excusés : Mme Geneviève CAUSSIDERY, M. Vincent ARGENTIERI, M. Christian GOHIER
Procurations : M. Christian CASSAN donne pouvoir à Mme Francine MARTIN-ABBAL
Mme Isabelle CATTIN donne pouvoir à M. Michel SANCHEZ

Elus en exercice : 16
Présents : 11
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 13

**Objet : ZAC TRAÏSOR DU FOU – SECTEUR LES TRAÏSORS -
TRANCHE 1 : Rétrocession des emprises publiques et espaces verts**

Secrétaire de séance : Vincent CANALS

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 04/12/2008 approuvant le traité de concession de la ZAC TraïSOR du Fou
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant l'avenant N° 1 au traité de concession de la ZAC « TraïSOR du Fou »
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18/07/2016 approuvant la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC « TraïSOR du Fou »
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2016 approuvant l'avenant N°2 au traité de concession de la ZAC « TraïSOR du Fou »
- **Vu** l'article 22 du Traité de concession, il convient à présent d'assurer, d'une part, la remise des ouvrages réalisés par l'aménageur et, d'autre part, le transfert de propriété des emprises foncières concernées
- **Vu** le reportage photos réalisé le 15 septembre 2023, retraçant les différents désordres au niveau des espaces verts, de la chaussée et des bassins de rétention,
- **Vu** le procès-verbal en date du 1^{er} octobre 2023 des opérations préalables à la livraison des ouvrages espaces publics de la ZAC TRAÏSOR DU FOU – Tranche 1 de la zone Sud conformes avec réserves pour la voirie et les espaces verts,
- **Vu** la contre visite réalisée le 30 janvier 2025 et l'attestation de l'Aménageur concernant les travaux pour la voirie et les espaces verts

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le transfert du foncier relatif aux emprises publiques appartenant à l'Aménageur.

Il propose l'acquisition à l'euro symbolique des emprises publiques cadastrées :

Section AO N° 249, 316, 258, 314, 315, 448 et 450 d'une contenance totale de 1 ha 07 a 81 ca,

Il précise que les emprises foncières susvisées seront intégrées dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les propositions de Monsieur le Maire
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le **20** février 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Alain BIOLA




Vincent CANALS